

# Réhabiliter mon logement

Propriétaires bailleurs ou occupants, Syndicats ou syndic de copropriétés, le Département de Saône-et-Loire vous propose des aides pour améliorer votre logement : mise aux normes d'habitabilité, économies d'énergie, énergies renouvelables, rénovation, isolation...

Le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020, fait partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental. Ce dispositif qui vise un public élargi, valorise l'engagement du Département dans la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et permet au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique, d'accéder à la performance énergétique et d'améliorer le confort de vie dans leur logement.

## Les aides pour la lutte contre l'Habitat indigne

### Amélioration de l'habitat

Vous êtes **propriétaire occupant votre logement**, le Département vous aide dans la réalisation de travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de sortie d'indignité ou d'insalubrité (éléments de confort, économie d'énergie...), en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Cette aide est destinée aux :

- > propriétaires occupants d'un logement indigne ou très dégradé
- > propriétaires occupants d'un logement insalubre ou ne répondant pas aux normes de sécurité

### Amélioration des logements conventionnés

Vous êtes **propriétaire et vous louez votre logement**, cette aide vise à soutenir les propriétaires bailleurs s'engageant à réhabiliter des logements locatifs conventionnés social et très social, en complément de l'intervention de l'Anah dans le cadre de la lutte contre le logement indécemment ou indigne.

## Les aides à la transition énergétique

Ces aides très avantageuses, se cumulent naturellement avec certaines aides de l'Etat ou de la Région, n'obligent pas à réaliser un bouquet de travaux, mettent l'accent sur les éco-matériaux, le bois et les énergies renouvelables et peuvent se compléter pour permettre d'accéder à la performance énergétique.

### Travaux diffus sans étiquette énergétique

**Vous êtes propriétaire occupant** de votre logement principal ? Vous avez un projet d'isolation, d'installation de chaudière bois, de développement d'énergies renouvelables ? Le Département peut contribuer à son financement avec les aides habitat durable.

Ces aides sont destinées aux particuliers propriétaires de leur logement, afin de promouvoir l'efficacité énergétique

dans les logements, développer le recours aux énergies renouvelables (solaire, thermique et photovoltaïque ou le bois énergie) et sensibiliser sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Contact : [Adil/MDHL](mailto:adil@habitat71.fr) 94, rue de Lyon - 71040 Mâcon. Tél : 03 85 39 96 38 - courriel [adil@habitat71.fr](mailto:adil@habitat71.fr)

L'espace INFO>Energie vous donnera des conseils gratuits, neutres, indépendants et personnalisés sur la maîtrise de vos consommations d'énergie et les énergies renouvelables. Contact : 03 85 69 05 26

## Travaux d'économies d'énergie d'au moins 25 %

**Vous êtes propriétaire occupant relevant du dispositif Habiter mieux** (critères de l'[Anah](http://www.anah.fr)), le Département vous aide dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie d'au moins 25 %.

## Travaux d'économies d'énergie de 40 % ou niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC)

**Vous êtes propriétaire occupant votre logement** et vous souhaitez vous lancer dans un projet de travaux pour réaliser une économie d'au moins 40 % ou pour atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation ? Le Département peut vous soutenir avec l'aide Qualirenov'71 !

Ce nouveau dispositif permet aux ménages d'accéder à la performance énergétique de manière globale ou progressivement, en s'appuyant sur le dispositif EFFILOGIS de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Contact : Région Bourgogne Franche-Comté – 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 – 21035 DIJON CEDEX – tél : 0 970 289 000

## Aide à la décision des petites copropriétés

**Vous êtes un syndicat ou un syndic de copropriétés de moins de 20 logements** situés dans un centre bourg d'une commune de moins de 10 000 habitants et bénéficiez de l'aide EFFILOGIS, le Département vous accompagne pour vous aider à la prise de décision et à la réalisation de travaux visant le niveau BBC, avec sa nouvelle aide à la décision des copropriétés.

### Liens utiles



La Région Bourgogne Franche-Comté : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/>

L'Espace INFO>ENERGIE : <https://www.caue71.fr/eie71.html>

ANAH : <https://www.anah.fr/>

ADIL/MDHL : <https://www.adil71.org/>

Action Logement : <https://www.actionlogement.fr/>

Espace Habitat Conseil : <https://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/habitat/lespace-habitat-conseil.html>



Département  
de Saône-et-Loire

saône-et-loire  
LE DÉPARTEMENT

